



ffgolf®

## TROPHEE SENIORS DE LA GRANDE MOTTE

**Vendredi 2 et Samedi 3 mars 2018**

### REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs**

Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant **plus de 50 ans** la veille du premier jour de l'épreuve, c'est-à-dire **nés avant le 2 mars 1968**, dont l'index n'est pas supérieur aux limites stipulées à l'article 2, titulaires d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition** valide jusqu'au dernier jour de l'épreuve et :

- soit licenciés de la Fédération Française de Golf en **2018**, s'étant acquitté du "**droit de jeu fédéral**" **2018 de 35 €**, et dont le **certificat médical a été enregistré le 23 février 2018 ou avant**,
- soit non licenciés à la ffgolf mais titulaires d'une licence 2018 d'une Fédération Nationale étrangère reconnue; Le certificat médical devra alors être fourni lors de l'inscription.

Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :

Une série Dames :	index inférieur à 18.5	Départs marques rouges
Une série Messieurs :	index inférieur à 15.5	Départs marques jaunes

Le nombre total des engagés sera limité à 108 joueurs (dont 11 wild cards) avec un quota minimum de 24 Dames (dont 5 places chez les dames et 15 places chez les messieurs sont réservées à des joueurs non-classés au Mérite Seniors)

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés selon l'ordre du classement du Mérite National Seniors, puis par ordre d'index.

Article 3 - **Déroulement de l'épreuve**

Jeudi 1 mars	Parcours d'entraînement
Vendredi 2 mars	18 Trous Stroke-Play
Samedi 3 mars	18 Trous Stroke-Play

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement Jeudi 1 mars, incluse)

Non-abonnés Golf de La Grande Motte	80 Euros
Abonnés Golf de La Grande Motte	42 Euros

Article 5 - **Clôture des engagements** : **lundi 19 février 2018 à 18 heures**

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Article 6 - **Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au Lundi 19 Février 2018 à 18 heures et seront adressés à :**

<b>Golf de La Grande Motte</b>	<b>Avenue du Golf</b>	<b>34280 La Grande Motte</b>
<b>Chèque à libeller à l'ordre de : Régisseur de Recettes Golf Grande Motte</b>		

Article 7 - **Départage** : Play-off « trou par trou » pour la 1<sup>ère</sup> place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis le 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral

Article 8 - **Prix** : **Trophée aux 1<sup>er</sup> des classements Généraux Hommes et Dames.**

Autres prix : Dames : 2 Prix      Messieurs : 2 Prix

Article 9 - **Remise des prix** : 3 mars 2018, **30 minutes** après l'arrivée de la dernière partie.